

RÉGLEMENT

VERTI'FLY DU MÔLE



SAINT-JEOIRE TRAIL FESTIVAL

PAR LES TRAILERS DU MÔLE



ÉDITION 2024

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Prenez le temps de bien lire le présent règlement : il peut comporter des informations que vous ignorez et éviter ainsi bien des éclats de voix en cas de désaccord entre nous sur certains points ! NB : La réglementation en vigueur concernant l'épidémie de Covid-19 s'applique.

ORGANISATION

Le Saint Jeoire Trail Festival est organisé par l'association sportive « LES TRAILERS DU MÔLE » ainsi que la commune de Saint-Jeoire. Le partenariat entre les deux entités est régi par une convention d'objectif. Le festival comporte plusieurs formats de course, le présent règlement est celui de la **VERTI'FLY DU MÔLE**. Pour cette épreuve spécifique de marche et vol, le club FAUCIGNY PARAPENTE s'est joint à l'organisation.

L'épreuve de marche et vol est ouverte à tout parapentiste muni d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du parapente et de la marche en compétition datant de moins d'un an le jour de l'épreuve, et âgé d'au moins 18 ans. Une licence FFVL en cours de validité sera également demandée (possibilité de prendre une souscription « journée contact » à la FFVL).

LOCALISATION

La course prendra place sur la commune de Saint-Jeoire, son départ sera effectué devant l'hôtel de ville, situé au 156 Rue du Faucigny, 74490 Saint-Jeoire.

La remise des dossards aura lieu au Gymnase du Rocher Blanc, situé au 295 Route des Moulins, 74490 Saint-Jeoire. Des stationnements sont situés en quantité suffisante autour du gymnase pour les coureurs et accompagnateurs.

Le repas post-course se tiendra lui aussi au Gymnase du Rocher Blanc, situé au 295 Route des Moulins, 74490 Saint-Jeoire. La remise des prix se déroulera à proximité du lieu de départ et d'arrivée, dans le centre village de Saint-Jeoire.

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

PARCOURS DE MONTÉE

Distance : **6 km** Dénivelé : **1020m**.



Le parcours fait l'objet d'un balisage avec de la rubalise, flèches directionnelles et au sol ou sur des points remarquables. Il emprunte dans sa première partie des chemins larges permettant aux concurrents de se doubler aisément, avant de rejoindre une ancienne coupe de bois dans laquelle le chemin se fait plus exigeant et naturel.

Vous déboucherez ensuite au niveau de la route forestière du Môle en lisière d'alpage. La forêt verdoyante laissant la place à une vue dégagée. D'abord en chemin classique, vous rejoindrez ensuite l'ultime tronçon de montée qui file droit jusqu'à la bosse de l'Écutieux en passant par le col du creux.

Parcours pittoresque et calme, il vous entraînera sur une portion relativement méconnue du grand public. Vous offrant ainsi une vue splendide sur le massif du Môle, celui des Brasses ainsi que les vallées environnantes.

Modification du parcours : l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler la course, notamment en cas de conditions météorologiques défavorables ou de contraintes administratives indépendantes de sa volonté.

Départ de la course groupée à 17h30 devant la place de l'hôtel de ville.

BARRIERE HORAIRE

Si un participant n'est pas arrivé à 19h30 à la tête de l'Écutieux, il ne sera pas autorisé à décoller. Il pourra en revanche descendre à pieds en poursuivant le tracé balisé de la Verti'trail du Môle.

ZONE DE DECOLLAGE

Le décollage de l'Écutieux est un décollage non conventionné, qui s'apparente à un vol montagne. De ce fait, le pilote est responsable de choisir son emplacement exact de décollage selon les conditions du moment (orientation et force du vent). Par ailleurs, le pilote est informé que toute difficulté au décollage, telle que la hauteur de l'herbe, la présence de buissons ou d'animaux, etc., ne saurait tenir pour responsable l'organisateur de course.

APPROCHE

Il est important de veiller à s'étager. Les pilotes veilleront à ne pas décoller trop rapprochés les uns des autres pour éviter l'engorgement avant l'atterrissage.

TERRAIN D'ATTERRISSAGE

Attention, le terrain d'atterrissage utilisé dans le cadre de cette épreuve est un champ en longueur, **en pente** transversale, prenant la brise de vallée le soir dans son sens longitudinal. Il est strictement interdit de poser de l'autre côté de la départementale, du fait de la présence de la ligne Haute Tension. La perte d'altitude doit impérativement se faire **au vent du terrain** (côté La Tour) ; l'étape de base devra se faire en **PTU main gauche** (côté forêt), afin d'éviter de survoler la départementale à basse altitude et de risquer de distraire les conducteurs.

Important : l'accord obtenu pour utiliser le terrain d'atterrissage utilisé dans le cadre de cette épreuve n'est valable que dans le cadre exclusif de cette épreuve. Il ne s'agit en aucun cas d'un atterrissage officiel ni permanent.

PRÉCISION D'ATTERRISSAGE / BONUS



La cible comporte trois anneaux en plus du centre. Un bonus correspond à 5min soustraites au temps de montée.

Dans le cas où le pilote touche le centre de la cible, 4 points bonus lui sont attribués ; 3 points bonus entre le centre et le 1^{er} anneau ; 2 points entre le 1^{er} et le 2^{ème} anneau ; 1 point entre le 2^{ème} et le 3^{ème} anneau ; pas de point en-dehors des anneaux.

Pour éviter tout accident, les manœuvres suivantes seront considérées comme hors cible : pomping, abattées marquées ou oreilles près du sol, ainsi que toute approche jugée dangereuse.

En cas de genou à terre, posé sur les fesses ou main au sol, l'atterrissage est considéré comme hors cible.

Aucune contestation ne sera possible quant au nombre de points décidés par le jury.

COURSE FINALE

Une dernière portion de course de 800m permet de rejoindre l'arrivée dans le centre de Saint-Jeoire. Après empaquetage de sa voile, le participant repart avec **l'intégralité de ses affaires**, afin de terminer le parcours. L'arrivée se fait sous l'arche arrivées/départs devant la mairie de Saint-Jeoire. Cette portion est chronométrée et s'additionne au temps de montée.

MATÉRIEL OBLIGATOIRE

La Verti'fly du Môle est une course en montagne et pleine nature, elle s'adresse à des coureurs conscients de leur niveau, des caractéristiques du milieu montagnard, des risques inhérents ainsi que leur propre seuil de résistance aux éléments.

Les concurrents se doivent de prévoir leurs matériels ainsi que leurs réserves de vivres de courses (liquide et solide) en fonction de leur niveau personnel, de leur physiologie, de la météo du jour de course et des caractéristiques du tracé. Le tout dans un esprit de prévoyance, de sécurité et de solidarité avec les autres coureurs et usagers du milieu naturel.

Dans cet esprit, le matériel obligatoire est réduit au strict nécessaire, toutefois l'organisateur expose ci-après la liste du matériel conseillé. Le participant ne peut en aucun cas, pour quelques motifs que ce soit, y compris un accident ou une défaillance de toute nature ou gravité, engager la responsabilité de l'organisateur, en particulier s'il n'a pas jugé bon de suivre le conseil de matériel et de vivres exposé ci-après.

	Matériel obligatoire	Matériel recommandé
Voile solo ou biplace homologué	x	
Parachute de secours	Obligatoire pour les biplaces	x
Selle homologuée	x	
Casque	x	
Téléphone portable chargé et allumé	x	
Couverture de survie	x	
lampe frontale	x	
Airbag		x
Eau et nourriture		x
Gants		x
Vêtements chauds, change		x

ilote doit avoir en sa possession la totalité de son équipement sur le temps de course. Il ne peut pas être porté par une autre personne que le pilote lui-même, sauf en biplace, où l'équipement est réparti au choix au sein du binôme.

Le port du casque est obligatoire durant toutes les phases de vol.

INSCRIPTION

Le montant de l'inscription est fixé à **20€**. Un coût supplémentaire de 1 € sera demandé pour les inscriptions par internet. L'inscription donne droit à un repas d'après course. Il vous sera obligatoirement demandé les pièces suivantes :

- un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied et du parapente en compétition daté de moins d'un an
- une licence FFVL en cours de validité ou souscription à l'assurance « journée contact* » (y compris pour le pilote et le passager de biplace)

** l'assurance « journée contact » de la FFVL est une couverture en responsabilité civile et individuelle accident, proposée par la FFVL pour les non licenciés, au prix de 7,50€ et valable sur 2 jours.*

L'inscription est à privilégier via le site internet de la course : www.saint-jeoire-trail-festival.fr

De façon exceptionnelle, les inscriptions par courrier seront acceptées. Elles doivent être obligatoirement adressées à **“Organisation Saint-Jeoire Trail Festival, Hôtel de Ville, 156 Rue du Faucigny, 74490 SAINT-JEOIRE”**, accompagnées du règlement par chèque à l'ordre des Trailers du Môle - La Verticale du Môle, ainsi que d'une copie de pièce d'identité obligatoire, et de l'ensemble des pièces listées ci-avant.

Important : tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et sera mis en liste d'attente de réception des pièces manquantes. De plus, l'organisation prévoit de limiter les inscriptions à 100 concurrents. Les inscriptions ne pourront être prises que si cette limite de 100 concurrents n'est pas atteinte.

L'épreuve est ouverte à tous, hommes et femmes, licenciés ou non, âgés de plus de 18 ans au moment de l'épreuve. Le retrait du chèque par l'organisation, ou le débit du paiement doublé de la bonne fourniture des pièces obligatoires, valide l'inscription.

L'inscription comprend : l'assistance médicale, les ravitaillements sur le parcours et à l'arrivée, les récompenses aux vainqueurs, un repas à l'arrivée. Des photos de l'épreuve seront disponibles sur notre site, Pour les repas accompagnateurs, un stand payant de restauration sera présent sur le site d'arrivée.

REMBOURSEMENT :

L'inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement en cas d'absence au départ. Seuls les compétiteurs malades présentant un certificat médical daté de la semaine précédente au maximum seront remboursés après retenue de 5 € pour frais de dossier.

Si pour quelles raisons que ce soient, l'organisateur se voit dans l'obligation d'annuler l'épreuve, le remboursement ne pourra excéder le montant de l'inscription, à l'exclusion de tout autre frais, qu'ils soient de route ou d'hébergement. En fonction des frais déjà avancés par l'organisateur, le remboursement sera proportionnel au déboursé déjà supporté par celui-ci.

Il appartient, en cas de situation météorologique exceptionnellement mauvaise, aux concurrents de s'assurer que la course ait bien lieu, l'organisateur faisant de son côté le maximum pour prévenir l'ensemble des compétiteurs par l'intermédiaire du site internet. La page d'accueil annonce 48h avant, les dernières prévisions pour le week-end et la décision définitive.

RÉCOMPENSES

Un classement masculin et un classement féminin seront observés pour cette épreuve, sans catégories d'âges, ainsi qu'un classement biplaces (mixte). Le classement correspondra donc au plus petit temps de montée, compris bonus. Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés.

RAVITAILLEMENTS

Un ravitaillement se situera à l'Ecuteux, un peu avant le sommet. Il comportera des denrées liquides et solides traditionnelles (eau, jus de fruit, fruits secs, amandes, biscuits salés, pains d'épices, etc...). L'organisation n'est pas en mesure de gérer les spécificités alimentaires des participants et ne peut garantir de protocoles dédiés aux PAI ou autres allergies. Les concurrents en situation de particularismes alimentaires gèrent en autonomie leurs fournitures de ravitaillements.



Attention : En dehors de ces zones, l'assistance est interdite sous peine de sanction : 15 minutes de pénalité aux contrevenants pris en flagrant délit !

REMISE DES DOSSARDS

Pour les dossiers complets, inscriptions payées et pièces obligatoires jointes, la remise des dossards se fera au Gymnase du Rocher Blanc, situé au 295 Route des Moulins, 74490 Saint-Jeoire, **à partir de 16h00 et jusqu'à 17h00 le jour de la course (7 septembre) et de 17h00 à 20h00 la veille de la course (6 septembre).**

SECURITE - ASSISTANCE

Concernant la course :

Elle est assurée par les postes de secours et de contrôles mis en place par l'organisation sur le parcours. Les concurrents se doivent assistance mutuelle, en prévenant le plus rapidement possible les commissaires disposés sur le parcours. Le responsable médical est parfaitement habilité à mettre hors course un concurrent qu'il juge inapte à continuer l'épreuve. Si celui-ci passe outre, ce sera sous sa propre responsabilité et il sera de toute façon disqualifié à l'arrivée. Ne dépassez jamais vos limites, restez lucides et prudents.

Concernant le vol :

Les pilotes sont les seuls à prendre des décisions qui s'imposent quant au choix de voler ou non afin de préserver leur intégrité physique et celle des autres ; l'analyse et l'anticipation des conditions, ainsi que leur évolution, doit rester une priorité de chacun.

Le pilote doit respecter les règles de priorité ainsi que les règles de vol à vue qui s'appliquent au parapente conformément à la « **Réglementation aérienne applicable au vol libre** ».

Dès son arrivée au sol, le pilote doit affaler **immédiatement** sa voile, dégager la zone d'atterrissage et se diriger vers la zone de pliage.

L'assistance mutuelle est de mise : un pilote qui vole à proximité d'un pilote en difficulté doit lui porter assistance s'il est en capacité de le faire sans se mettre lui-même en danger, ou avertir par tous moyens le directeur de l'épreuve. Le jury appréciera le mode de compensation du score du pilote qui aura porté secours.

En cas d'accident, le pilote ou l'assistant informera dès que possible l'organisateur afin de prendre les mesures appropriées.

Si un pilote souhaite quitter la course, il s'engage à le signaler sans délai auprès de l'organisation, afin d'éviter de s'inquiéter inutilement de la disparition d'un participant et de déclencher un secours inutile.

MISE HORS COURSE

Toujours très difficile à prendre, la décision de mettre hors course un concurrent dépend souvent d'abord de lui-même :

- Absence de dossard, celui-ci doit être posé **DEVANT**, de manière **TRES LISIBLE, y compris en vol**
- Non-respect du milieu naturel et de l'environnement traversé
- Jets ou abandons de détritiques hors zone de ravitaillement
- Non-passage aux contrôles en plusieurs points du parcours ou passage hors délais
- Non-respect d'une décision médicale.

Ces mises hors course sont susceptibles de réclamation par le concurrent, par écrit et auprès du jury de l'organisation qui prendra sa décision définitive après audition des parties. Toute décision est sans appel.

DROIT À L'IMAGE ET CNIL

La participation à la Verticale du Môle entraîne le renoncement du droit à l'image relatif à cette épreuve, tout comme le renoncement à tout recours à l'encontre de l'organisation et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image ou de son adresse e-mail pour laquelle il autorise sans réserve l'organisation et ses partenaires à communiquer sous forme d'informations. Conformément à la loi n° 78-17 « informatique et liberté » du 6 Janvier 1978, le concurrent dispose d'un droit d'accès (art.34 à 38) et de suppression (art.26) des données qui le concerne. Pour l'exercer il suffit de contacter l'organisation ou ses partenaires. De même, à tout moment il peut être demandé de ne plus recevoir leurs mails.

CONDITIONS GÉNÉRALES ET RESPONSABILITÉ

Le simple fait de s'inscrire de son plein gré à cette épreuve entraîne l'acceptation sans aucune restriction du présent règlement et engage le concurrent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve, dégageant ainsi de toute responsabilité les organisateurs en cas d'incident ou d'accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve et découlant du non-respect de ce règlement.

La participation à la Verti'fly du Môle se fait sous la seule et entière responsabilité des participants ; chacun est tenu de s'assurer personnellement des risques pour lui-même et pour autrui liés à sa participation. Chacun est tenu d'assurer son intégrité physique et celle des autres par ses décisions et ses actes.

En s'inscrivant à la Verti'fly du Môle, les participants s'engagent à assumer seuls toute responsabilité envers les tiers pouvant découler de leur participation et de leurs propres faits.

NOTE : toute inscription à une des courses du **Saint-Jeoire Trail Festival** vaut acceptation du règlement inhérent à la course. L'organisateur se réserve la possibilité de faire évoluer les règles du présent document, dans le cadre des nécessités de sécurité de la course. En cas d'évolution, les concurrents déjà inscrits seront informés de la nature des modifications portées par l'organisateur.

Le 22 avril 2024 à Saint-Jeoire,

Le Président des Trailers du Môle,
Simon LETOURNEUR

Le Directeur de course
Antoine VALENTIN

La Présidente de Faucigny Parapente
Chloé GAUTRAIS

